



Ville de
Mercier

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR


AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que les règlements suivants ont été adoptés :

Règlement n° 2022-1013-03 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats 2022-1013 afin d'exiger un permis pour abattre tout arbre et arbuste dans une zone de conservation »;

Règlement n° 2024-1044 intitulé « Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments résidentiels, commerciaux ou institutionnels ».

Ces règlements entrent en vigueur selon la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance à mon bureau, au 2^{ième} étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste à Mercier ou peut en faire la demande par courriel à : direction.greffe@ville.mercier.qc.ca.

Donné à Mercier, ce 16^{ième} jour du mois d'août 2024


Denis Ferland, avocat
Greffier